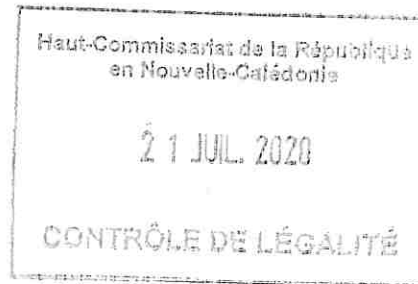




N° 2020/58
du 20 juillet 2020



DELIBERATION

portant nomination du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière, chargée d'exploiter le service de la collecte et de l'évacuation des déchets ménagers et assimilés

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération n°2016/72 du 24 novembre 2016 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière, chargée d'exploiter le service de la collecte et de l'évacuation des déchets ménagers et assimilés,
- VU le renouvellement du conseil municipal intervenu le 28 juin 2020,
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les trois membres du conseil d'exploitation de la régie suscitée, sur proposition du maire,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:

Sont désignés, conformément au règlement intérieur, les membres du conseil d'exploitation suivants :

- Monsieur Willy GATUHAU, maire, suppléant : Madame Jessica DEPARDON
- Monsieur Nicolas FIJALKOWSKI en qualité de membre disposant de compétences juridiques et administratives

